

SOMMAIRE

Edito
Sommaire, Etat civilp. 2
Vie communale
Retour en imagesp. 3, 4
Ronde Aiguefondaise
Amicale bouliste Saint-Albigeoise
Groupe Gymp. 5
Bibliothèquep. 6
Ecole Saint-Albyp. 6 à 8
Pages jeunes
Le Bercailp. 9,10
La Ruchep. 11
Conseil des Sagesp. 12,13
Zoom sur:
l'enfance et la jeunesse à Aiguefondep. 14 à 17
Infos communalesp. 18 à 20
Infos intercommunalesp. 21
Conseil municipalp. 22 à 29
Expressionp. 30
Prochains rendez-vousp. 31

ETAT CIVIL

du 15 janvier au 15 mai 2024

NAISSANCES

Maël SAINT HILAIRE, le 20 janvier Louis GUAGNO ALBERT, le 8 février Zélie ROUANET, le 12 février

DECES

Christian MARTINEZ, le 16 janvier
Marie CARON veuve MARTINEZ, le 28 janvier
Marie-Thérèse SANCHEZ veuve BOUISSIÈRE, le 28 janvier
Fernande BARTHÉS veuve CHABOUD, le 12 février
Jean BOUISSIÈRE, le 14 mars
Sandrine MALARD, le 23 mars
Thierry AYER, le 4 avril
Jeannette MONSARRAT veuve ANDRÉ, le 5 avril
Robert MARQUER, le 1er mai
Lucien MIAS, le 13 mai
Angèle SÉGUIER veuve ÉTIENNE, le 14 mai

INFOS SECRETARIAT

Services techniques: de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

Services administratifs: de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

Edité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470 **Directeur de publication :** Vincent Garel - Maire **Comité de rédaction :** M.-F. Blanc - C. Mira - V. Briaut **Conception :** Patrice Camparmo - Labruguière **impression :** Imprimerie Escourbiac - Graulhet

Editorial

Madame, Monsieur,

L'actualité, les animations, les réalisations sont nombreuses dans notre commune,

pour preuve la 47^{ème} édition de notre journal municipal!



En quelques mots, je veux insister sur le budget 2024, approuvé par la majorité lors du conseil du 11 avril dernier. Je le résume en deux mots, sérieux et projets! Sérieux d'abord dans la gestion quotidienne et prospective de nos capacités financières. Nous poursuivons nos investissements, notre soutien au monde associatif, le développement des structures pour les familles, ainsi en 2024, les travaux d'extension et de rénovation du centre de loisirs «La Ruche» s'achèvent et ce bâtiment sera un outil de qualité supplémentaire pour l'accueil des enfants. Une fois de plus, ce sérieux s'illustre par notre choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Bien sûr le fonctionnement courant de la commune a été, comme pour les dépenses de vos ménages, impacté par la forte inflation, mais grâce à la vigilance de tous et des choix budgétaires vertueux, nous pouvons encore maintenir le même taux depuis 2011. Un budget de projets, et notamment celui qui sera le plus visible, les travaux sur le village de Saint-Alby. Nous avons dû décaler de quelques mois leurs entames, pour répondre à des exigences techniques de préparation et pour mener une discussion avec le gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement (Sivat). La bonne nouvelle est tombée, le SIVAT prendra bien en charge les travaux qui lui incombent et je veux remercier le Président Bernard Escudier, qui depuis son élection à la tête du syndicat, n'a eu de cesse d'essayer de trouver des solutions.... C'est chose faite! Le premier marché public, celui de la démolition vient d'être attribué le 28 mai dernier, les travaux vont donc débuter!

Je voudrais également, mettre en lumière l'adhésion de la commune au Contrat proposé par la Région Occitanie, nommé «Bourg Centre». Ce partenariat a d'abord le mérite d'établir un diagnostic objectif des enjeux de développement et nous permettra également d'être accompagné financièrement par la Région.

Enfin, le printemps est là, je le disais au début de mon propos, la vie sociale et festive est dense à Aiguefonde, particulièrement cette année ou en plus de la fête traditionnelle organisée par le comité, les fêtes des écoles et d'autres programmation, s'ajoute la fête de l'été le 22 juin. Retrouvez l'ensemble des dates et rendez-vous en fin de journal.

Partageons ensemble, des moments de rencontres et de convivialité!

Votre Maire, Vincent Garel Conseiller Régional d'Occitanie

Retour en images

COLLECTE DE DÉCHETS ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU DES JARDINIERS DU PARC



AUTAN DE BLUES









Retour en images

CHORALES



Cantaires d'Aire-sur-Adour



Los de l'Autan



Les deux chorales partagent la scène



Pot de l'amitié offert par la mairie

FABLES DE LAFONTAINE







ÉNORME SUCCÈS POUR LA 14E RONDE AIGUEFONDAISE

Le 7 avril dernier, le club de course à pied de la commune a une nouvelle fois accueilli tous les passionnés de Trail et de Randonnée afin de leur faire découvrir ou redécouvrir les magnifiques sentiers aux alentours de notre commune.

Cette année le nombre de participants a battu tous les records !

85 personnes ont pris le départ de la Piste du Dolmen (20km et 1000 de D+). Cette épreuve se gagne en 1h43 seulement.

Sur la Ronde Aiguefondaise (11.5 km et 300 de D+), c'est plus de 176 coureurs qui ont répondu présents. Le gagnant boucle le parcours en 44 min !

Du côté des enfants, 38 courageux se sont affrontés.

Pour la randonnée gourmande, plus de 180 personnes ont pu déguster de bons produits locaux tout au long des 11 km.

Tous les participants étaient ravis. Derrière ce succès, ce sont des mois de travail en amont pour garantir une



organisation sans faille. Cest plus de 70 bénévoles qui ont œuvré tout le weekend. Chaque année, Courir Ensemble Aiguefonde tient à faire de cette course un événement solidaire. Cette année 444 euros ont été reversés à l'association Hôpital Sourire. Maintenant place au plaisir! Les coureurs de la commune vont désormais prendre le départ de toutes les courses locales pour faire briller les couleurs du club et de la commune.

AMICALE BOULISTE ST-ALBIGEOISE



Résultats Sportifs:

L'amicale bouliste était engagée en championnats des clubs dans une poule assez relevée avec notamment les équipes de Castres1, Albi 1, Graulhet, Lafenasse et Carmaux). 4 victoires et 6 défaites. Elle termine 4° et ne se qualifie pas pour les phases finales.

Manifestations:

Nous avons organisé notre 9^{ème} VIDE GRENIER LE DIMANCHE 2 JUIN 2024 au Pré de la Garrique à Fontalba.

A venir

Jeudi 13 juin 2024 : CONCOURS LOISIRS VÉTÉRANS EN QUADRETTE au boulodrome de Saint-Alby Samedi 6 juillet 2024 : CHALLENGE « RAYMOND HORTALA » 32 DOUBLETTES.

GROUPE GYM DE SAINT-ALBY



Le groupe gym de St Alby vous propose de participer à 2 séances de gym douce et bien-être gratuitement qui se déroulent tous les mardis (sauf vacances scolaires) de 8h40 à 9h50 à la maison d'accueil de St Alby, place du puits Sirven.

Les cours (limités à 10 personnes) sont assurés par un professionnel, au programme : gym douce avec étirements, équilibre, renforcement musculaire...

Contact : Mme Le Scornet 06 41 37 36 37

Vie communale



BIBLIOTHEQUE DE FONTALBA

Le lundi 24 juin 2024, nous allons dire au revoir à Claudine et Jean Paul Bru, bénévoles à la bibliothèque de Fontalba depuis des années. Nous leur souhaitons le meilleur pour réaliser leurs nouveaux projets. Tous les adhérents et moi-même les remercions pour leur disponibilité, leur dévouement et leur gentillesse. Nous remercions toutes les personnes qui se sont proposées pour remplacer Claudine et Jean-Paul,

et pour seconder Danielle. Une nouvelle équipe sera là pour vous accueillir dès la rentrée des vacances d'été. De nouveaux horaires sont à l'étude, pour certains lundis, afin d'ouvrir entre midi et 15h pour les personnes qui travaillent. Lundi 9 sept de 11h à 18h - Lundi 23 sept de 15h à 18h - Lundi 7 oct de 11h à 18h - Lundi 21 oct de 15h à 18h Lundi 4 nov de 11h à 18h - Lundi 18 nov de 15h à 18h.

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site de la mairie d'Aiguefonde dans la rubrique « vivre à Aiguefonde ».

ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY









Visite de la médiathèque de Mazamet et atelier artistique

Le mardi 30 janvier, les élèves de CP et une classe de la maternelle de Fontalba sont allés à la médiathèque de Mazamet. Une partie du temps était consacrée à la visite de la médiathèque et à l'emprunt de livres et l'autre moitié était consacrée à un atelier artistique permettant de découvrir le travail d'un illustrateur d'albums de jeunesse : Hervé Tullet. Les élèves avaient déjà découvert ses illustrations dans des livres en classe et par la suite, ils ont réalisé des productions en classe à sa manière : activités autour des couleurs, des formes et des gestes.

Les Olympiades du 14 mars

Le jeudi 14 mars, au matin, les CP ainsi que les CE1 et CE2 de l'école élémentaire de Saint-Alby ont eu l'occasion de participer aux Olympiades, un évènement sportif organisé par l'USEP au stade d'Aiguefonde. Lors de cet évènement, chaque classe devait représenter un pays et en porter les couleurs. Un temps d'accueil a d'abord été prévu afin de présenter



les différents ateliers aux élèves. Ils ont pu, par exemple, participer à un atelier de break dance pendant lequel, ils ont effectué des phrases dansées, répétées avant l'évènement. D'autres ateliers se sont tenus comme celui « des lièvres pressés », dont le but était de courir le plus longtemps possible sur un temps donné ou l'atelier «par-dessus les nuages» où les élèves devaient lancer, avec précision, un javelot. La rencontre s'est terminée sur un « temps calme » où chaque élève a pu s'exprimer et partager son ressenti sur la matinée.

Vie communale

ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY



Plantons un arbre

Comme chaque année, au début du printemps, les élèves de CM de l'école de Saint-Alby participent à la plantation d'un arbre. En 2024, 6 groseillers et 6 cassissiers ont enrichi l'arboretum du Pré de la Garrigue.

Ce sont 45 élèves des classes de CM de Madame RAMOS et Monsieur PALLA qui, munis de pelles, râteaux et arrosoirs, ont entrepris ce travail.

Traditionnellement, cette plantation permet de célébrer le prochain départ des élèves de CM2 pour le collège. Un arbre rappellera leur passage dans l'école primaire de notre commune. Une graine aura été plantée dans l'esprit de nos élèves, espérons quelle fleurisse aussi bien que les arbres de ce jardin!







USEP Gymnastique

Nous avons fait une rencontre sportive de gymnastique au gymnase d'Aussillon avec les classes de CP et de CE1-CE2 vendredi 9 février. Nous étions répartis en 6 groupes car il y avait 6 ateliers : des parcours d'équilibre, de relais, de franchissement, sur des poutres, des trampolines et au sol.

Nous avons adoré cette rencontre parce que nous avons pu dépenser notre énergie et faire du sport avec des enfants d'autres écoles. Notre atelier préféré a été celui du trampoline. La classe de CE1-CE2 bis





Vie communale

ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY





Visite du centre de tri

Le mardi 19 mars, les deux classes de CM1/CM2 ont visité le centre de tri de Trifyl à Labruguière. Au 3ème étage, nous avons fait des activités pédagogiques et des jeux, les guides nous ont expliqué comment trier les déchets. On nous a prêté un gilet jaune et un casque audio pour aller visiter le centre de tri. Nous avons vu des machines qui triaient les déchets par taille ou par matière. Dans une salle, il y avait des employés qui enlevaient les déchets non recyclables (les refus) sur des tapis roulants. Les déchets recyclables sont pressés pour former des balles qui seront envoyées dans d'autres centres pour être recyclées. On nous a expliqué qu'il fallait bien trier à la maison pour ne pas blesser les employés avec des objets dangereux !













Pages jeunes

MJC BERCAIL

Aux vacances de Février, nous avons fait pleins d'activités géniales avec un séjour à la station de ski d'Ascou Pailhères avec beaucoup de glissades, de vitesse et de bonne humeur. Il y avait des ados de différents niveaux, nous avons pu profiter pleinement. La première semaine nous avons fait des activités qui demandent de l'énergie comme le tournoi de badminton et l'après-midi escalade à bloc à bloc.

Entre les vacances de Février et d'Avril nous avons organisé un loto pour financer le séjour d'été et nous remercions les participants.

Aux vacances de Printemps, nous avons fait des activités ludiques, une sortie vélo «très physique», une sortie culturelle à Albi avec la visite du musée Toulouse Lautrec et de la ville.

Puis Charline et Kamel nous ont amené à un concert au Bolegason organisé par des jeunes d'autres MJC (Gaillac et St Sulpice), nous nous sommes régalés!

Nous finirons cet article en parlant de notre projet «Tkt je gère». Nous pouvons dire que c'était une belle après-midi en compagnie des résidents du foyer de vie «les buissonnets», des ados de l'IME de Labruguière et des jeunes de la MJC de Saint-Baudille. Notre projet était de créer un moment autour du sport et de la santé afin de pouvoir montrer que le sport est accessible pour tous et qu'il est important d'en faire. Nous remercions Quentin et Alexandre, les deux footstylers qui sont venus nous faire découvrir leur métier mais avant tout leur passion : le foot freestyle.

Nous étions allés défendre notre projet à la CAF d'Albi devant un jury composé de 8 personnes et nous sommes fiers d'avoir pu le réaliser.

Les jeunes du Bercail.









Pages jeunes



MJC BERCAIL

Projet «Tkt je gère» en compagnie des résidents du foyer de vie «les buissonnets», des ados de l'IME de Labruguière et des jeunes de la MJC de Saint-Baudille. Avec Quentin et Alexandre, deux footstylers.















Pages jeunes



MJC LA RUCHE

Amour hivernal

Les vacances hivernales ont débuté ce lundi 12 février. Les animateurs ont décidé, malgré le froid de l'hiver, de mettre un petit peu d'amour pendant cette belle période. En effet, les thèmes des activités étaient principalement basés sur l'hiver et la Saint-Valentin. De quoi réchauffer le cœur malgré ce froid hivernal qui a fait rage. Voici une charmante façon de célébrer à la fois l'hiver et la St Valentin.

Pour bien commencer la première semaine des vacances, les enfants sont allés visiter le musée Goya à Castres le lundi 12 avril durant l'après-midi où ils ont pu faire une visite guidée en observant la beauté des tableaux. Ensuite, une activité autour de la peinture a été proposée aux enfants qui ont pu apprendre les différents mélanges de couleurs possibles. C'était une expérience enrichissante qui a beaucoup plu aux petits et aux plus grands.

Les enfants se sont régalés de concevoir et d'offrir leurs cadeaux aux personnes qu'ils apprécient et notamment grâce aux activités manuelles qui ont été proposées. Sans oublier nos activités sportives qui font bouger les enfants. Maintenant, place aux vacances d'avril qui arrivent à grands pas. Sans oublier les animateurs toujours pleins d'énergie pour vos enfants.

Animaux exotiques

Lors des vacances de printemps, le thème proposé était les animaux exotiques. Un thème qui a permis aux enfants de découvrir certaines espèces, avec pour finalité la visite du parc zoologique Exoticamis à Terre de Bancalié. Il s'agit d'un refuge zoologique qui présente au public des animaux issu d'abandon, de dons ou de placement administratif. Chaque jour, un animal pensionnaire du parc était présenté aux enfants et des activités ont été proposées autour de ce dernier.

Un atelier cuisine exotique a été proposé aux enfants. Ils ont apprécié préparer les brochettes de fruits, et ont appris le façonnage de nems.

Une chasse au trésor a été organisée, afin d'aider les animaux de la forêt du Roi Matadous à retrouver le livre sacré de la jungle. Défis et énigmes se sont enchaînés, pour le plus grand plaisir des enfants qui ont eu pour récompense une

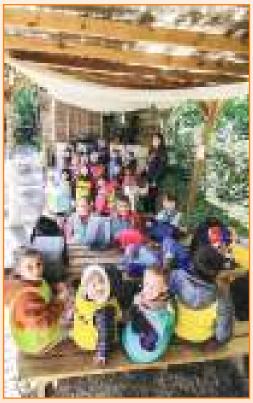
partie du trésor...

Les vacances ont été très agréables. C'est un réel plaisir que nous avons chaque jour à retrouver les enfants. Place maintenant à la préparation des vacances d'été.











Le conseil des sages

LE RECYCLAGE À L'HONNEUR

Les 19 et 28 mars, les élèves de l'école primaire de St-Alby et le Conseil des Sages sont allés à la découverte de l'usine Trifyl qui se situe à Labruguière. Les classes ont été divisées en plusieurs groupes pour faire la visite.



Avant la visite, des explications ont été données aux élèves par des animateurs de Trifyl pour les sensibiliser à la culture du tri sélectif. Les enfants ont suivi le parcours de traitement des déchets de leur arrivée à la sortie vers une seconde vie. Les enfants ont été intéressés et curieux.













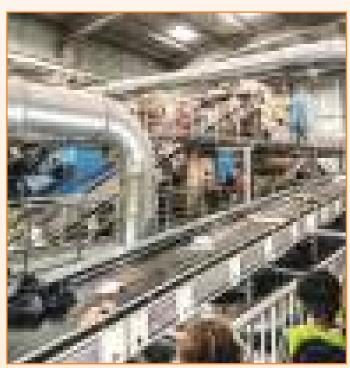


Le conseil des sages





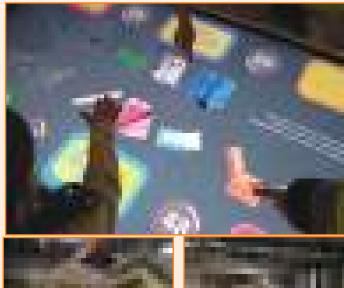
Le Conseil des Sages a bien retenu que 100% des emballages sont maintenant TOUS recyclés. Retenez dans vos agendas les prochaines portes ouvertes de Trifyl prévues au mois de Juin.

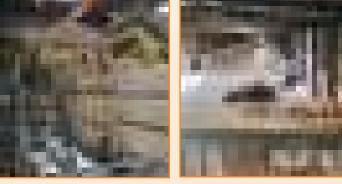
















Sur les petits pas du parcours de l'enfant... Les différents services d'accueil de la commune dès 3 mois jusqu'à 18 ans.

LA CRÈCHE DE FONTALBA

Capacité d'accueil : 14 enfants

Les enfants sont accueillis de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Petits et grands évoluent dans deux espaces de vie distinct pour les tout petits et les grands.

- Un coin repas qui se transforme en salle d'activités.
- Trois dortoirs avec des lits hauts et des couchettes.
- Un espace de jeux extérieur.































LE RELAIS PETITE ENFANCE

Lieu d'accueil et d'information au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des professionnel(le)s de la petite enfance à Aussillon.

Pour les parents:

Aide à la recherche d'une assistante maternelle

- Informations sur les différents modes de garde.
- Accompagnement dans les démarches administratives pour l'emploi d'une assistante maternelle.

Pour les assistantes maternelles :

- Informations et renseignements sur la profession d'assistante maternelle (agrément, statut...)
- Mise en relation avec de nouveaux parents.
- Ateliers, conseils pour favoriser l'accueil et l'éveil de l'enfant.



L'ÉCOLE MATERNELLE DE FONTALBA

L'école accueille des enfants de 3 à 6 ans le matin de 8h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h45 à 16h30.

Garderie municipale : de 7h15 à 8h20

ALAE portée par la MJC d'Aiguefonde

le midi de 11h45 à 12h30 / de 13h20 à 13h45 et le soir de 16h30 à18h30

Composée de 4 niveaux répartis sur 3 classes :

- TPS (toute petite section): 2 ans ½ / 3 ans

- PS (petite section): 3/4 ans

- MS (Moyenne section): 4/5 ans

- GS (grande section): 5/6 ans

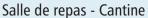














Salle de sieste



Bibliothèque







L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT ALBY

L'Ecole primaire de Saint-Alby est composée de 5 Classes réparties en fonction des effectifs :

Accueil des enfants

du lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 8h30 à 12h et l'après-midi de 14h à 16h30.

ALAE portée par la MJC d'Aiguefonde :

le matin de 7h15 à 8h20 , le midi de 12h00 à 12h30 / de 13h20 à 14h et le soir de 16h30 — 18h30.



Jardin pédagogique avec le poulailler









Grande salle d'activité



Salle de restaurant









Equipemens sportifs du complexe Alain Guiraud

La MJC

La MJC d'Aiguefonde a la gestion de L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) pour la commune pour l'école maternelle et primaire.

Ce service permet d'accueillir les enfants dès 3 ans sur les temps hors scolaire matin, midi et soir.

Le service de restauration est également porté par l'équipe d'animation de la MJC et du personnel municipal mis à disposition.

Des activités périscolaires sont proposées aux enfants sur inscription et un accueil libre : De 16h30 à 18h30.

Le Bercail Accueil des jeunes de 10 à 17 ans

(10 ans inscrits en CM2) de 8h30 à 18h

Ouvert pendant les vacances scolaires (sorties, séjours, chantiers jeunes) au Complexe sportif Alain Guiraud, inscription à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.





La Ruche Accueil des enfants de 3 à 9 ans.

Ouvert tous les mercredis de 7h15 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 7h15 à 18h30 dans les locaux de l'école de Fontalba, en attendant la prochaine ouverture du centre de loisirs à Aiguefonde.

L'accueil des enfants ainsi que leur départ peut se faire à toute heure de la journée (sauf lors de sorties). Inscription à la journée ou demi-journée avec ou sans repas. Programme thématique réalisé avec les enfants.







Infos communales



Les aides financières de l'Anah à destination des propriétaires bailleurs applicables à compter du 1er juillet 2024

À la suite de la publication de la délibération n° 2024-02 du Conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, quatre analyses juridiques ont été créées :

Bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, publiée au Journal Officiel du 9 avril 2024, prévoit l'émergence d'une véritable stratégie de prévention de la perte d'autonomie.

Elle amplifie, par ailleurs, les mesures en faveur du maintien à domicile, et améliore les conditions de vie des personnes souhaitant un hébergement en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

MaPrimeRénov' Parcours accompagné : bailleurs aux ressources modestes et très modestes

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'aide MaPrimeRénov' avec accompagnement obligatoire (dite aussi "MPR Accompagné") est accessible aux propriétaires bailleurs aux revenus intermédiaires et supérieurs (cf. Analyse juridique n° 2024-02).

À compter du 1^{er} juillet 2024, cette aide sera étendue aux propriétaires bailleurs aux ressources modestes et très modestes.

Habiter Mieux

Habiter Mieux est une aide distribuée par l'Anah dédiée aux propriétaires bailleurs qui signent une convention dans l'objectif de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en contrepartie d'engagements. Les nouvelles modalités de cette aide seront applicables à compter du 1er juillet 2024.

Aide aux travaux pour l'autonomie de la personne

L'aide aux travaux pour l'autonomie de la personne est une aide distribuée par l'Anah dédiée aux propriétaires bailleurs qui signent une convention dans l'objectif de financer des travaux d'adaptation dans un logement en contrepartie d'engagements. Les nouvelles modalités de cette aide seront applicables à compter du 1er juillet 2024.

Aide aux travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé

L'aide aux travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé est une aide distribuée par l'Anah dédiée aux propriétaires bailleurs qui signent une convention dans l'objectif de financer des travaux dans un logement reconnu dégradé ou indigne en contrepartie d'engagement. Les nouvelles modalités de cette aide seront applicables à compter du 1er juillet 2024.





Infos communales



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

Lorsque vous vous absentez de votre domicile, et pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté.

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable,
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs,
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage, ils offrent des moyens d'entrer chez vous!
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous,
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité (carte pro.),
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture,,,etc,
- Ne laissez pas les clés sur le contact de votre voiture même lorsque vous êtes chez vous,
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés,
- En cas de départ en vacances, informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...),
- Remplissez le formulaire «Opération Tranquillité Vacances», les forces de l'ordre effectueront des passages à votre domicile,
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.
 Créez l'illusion d'une présence (TV, lumière...etc.),
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux (vos enfants doivent faire de même !),
- Ne publiez pas vos photos de vacances,
- Confier la surveillance de votre habitation à un membre de votre famille, ami ou voisin

En cas de cambriolage :

- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction (composez le 17),
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).
- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux.

Prudence Vigilance Anticipation

Nous agissons pour VOTRE SECURITE! POLICE MUNICIPALE D'AIGUEFONDE

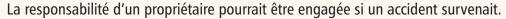
Mairie d'Aiguefonde - 20, Av. de la mairie - 81200 AIGUEFONDE Tél : 05.63.61.22.59 - Mail : mairie.aiguefonde@gmail.com Disponible à la pharmacie HERAL, à Aiguefonde



Infos communales

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les haies des propriétés privées qui débordent sur le domaine public peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité. Elles peuvent entraver la circulation des piétons et des véhicules, réduire la visibilité et parfois masquer la signalisation routière. Afin d'éviter ces difficultés, la commune d'AIGUEFONDE rappelle aux propriétaires et locataires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.





LES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Débroussaillez et élaguer c'est avant tout pour :

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain;
- Protéger la forêt/bois en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété!
- Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis à vis de la règlementation.

Qui doit tailler une haie non mitoyenne?

Quand une haie n'est pas mitoyenne, l'entretien revient au propriétaire du terrain sur lequel elle se trouve. L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou le locataire de la haie, sous peine de poursuites. Concernant les haies mitoyennes, l'élagage doit être réalisé par les deux voisins. Chacun doit en effet entretenir la haie de son côté, car elle appartient légalement aux deux voisins (pour plus d'informations sur la haie mitoyenne dans le Code Civil (article 667 du Code Civil).

La loi n'impose aucune condition en termes de hauteur de haie mitoyenne : vous devez vous entendre avec votre voisin pour réaliser un entretien qui vous convient à tous les deux. La hauteur d'une haie entre voisins est donc à déterminer ensemble.

Comment savoir si une haie est mitoyenne?

Vous n'êtes pas certain que votre haie soit réellement mitoyenne ? Toute haie délimitant la séparation entre deux terrains est considérée comme mitoyenne. Si vous avez un doute, vous trouverez toutes les informations concernant le bornage du terrain sur votre acte de propriété. La mitoyenneté ou non d'une haie peut être prouvée grâce à l'acte notarié fourni au moment de l'achat du bien ou d'un acte privé signé par les voisins ayant planté la haie. Sachez également qu'une haie entretenue à frais communs pendant plus de 30 ans est automatiquement considérée comme mitoyenne.

Mon voisin a taillé ma haie sans mon autorisation : Est-ce légal ?

Vos voisins n'ont absolument pas le droit de tailler votre haie sans votre autorisation si elle se trouve sur votre terrain. En agissant ainsi, ils s'exposent à des sanctions pénales : c'est une atteinte à la propriété d'autrui. En revanche, ils ont parfaitement le droit de tailler les branchages de leur côté si la haie est mitoyenne.

En cas de haie dépassant chez le voisin, son entretien incombe au voisin chez lequel l'arbre est planté. Vous devez donc demander l'autorisation de passage chez le voisin pour éventuellement tailler votre haie s'il ne désire pas l'entretenir lui-même.

Distance et hauteur de la haie

S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 m de la limite séparative de votre terrain. Cependant, si un grillage ou un mur sépare les deux propriétés, aucune distance de plantation n'est obligatoire.

La Police Municipale réalise un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais.

Infos intercommunales



Des vélos électriques à la disposition des habitants

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc engage le territoire dans le déploiement d'actions écomobiles afin de limiter l'impact environnemental de nos déplacements. Pour cela, 4 vélos de ville et 1 VTT à assistance électrique ont

été acquis en 2017 et sont depuis mis à disposition des habitants, gratuitement.

Ainsi, la commune d'Aiguefonde s'est portée volontaire pour accueillir ces vélos et les prêter à ses habitants en ce mois de juillet 2024 (sous certaines conditions).

L'objectif est de permettre à l'emprunteur de tester une mobilité alternative durant plusieurs jours, par exemple en parcourant certains déplacements effectués d'habitude en voiture. A l'issue du prêt, il pourra ainsi avoir les éléments de décision justifiant ou non l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Un guide des aides disponibles lui est fourni.



Pour la 3^e année, la Maison de santé de Mazamet organise la Journée Nationale des Aidants qui aura lieu le Samedi 28 septembre 2024 de 11h00 à 19h30 à Mazamet.

C'est une journée ouverte à tous et pour tous, notamment les aidants qui s'ignorent, car tout le monde peut être aidant ou le devenir. Un enfant, un conjoint, un parent, un proche peut se retrouver dans une situation de handicap, de perte d'autonomie ou malade.

Les tâches effectuées par les aidants pour un proche sont très variées : qu'il s'agisse de donner des soins, faire les courses, faire le ménage, prendre les rendez-vous médicaux, accompagner dans les actes quotidiens et la scolarité, ou encore effectuer les démarches administratives ou gérer l'entrée en structure.

Cette année encore, la Maison de santé se mobilise au côté de ses partenaires pour vous informer, vous sensibiliser à l'importance d'anticiper les démarches (quand cela est possible), trouver des relais et prévenir l'épuisement.

Pour les personnes qui auraient des difficultés pour venir à la journée, un minibus est mis à disposition, afin de venir vous chercher et vous ramener à votre domicile. Ce service est sur réservation et dans la limite des places disponibles. Pour en bénéficier, vous devez contacter la Maison de santé.

Contacts:

La Maison de santé : 06 89 60 15 92

la Maison Départementale de l'Autonomie : 05 81 27 70 07



A compter du mardi 21 mai, la MDA se situera : 10, rue des Trois Tarn à Albi.

Les coordonnées mail et téléphoniques de vos interlocuteurs habituels sont inchangés.

Pour mémoire, l'accueil téléphonique et l'accueil physique sur Albi sont ouverts :

- Le lundi et le vendredi de 10h à 17h30
- Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil fonctionne tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Nous vous rappelons que les usagers peuvent être reçus pour être aidé à compléter un dossier, sur Rdv :

- Dans les locaux albigeois, 10, rue des 3 Tarn.
- Antenne de Castres, 8, av. augustin Malroux. Les modalités d'accueil des coordonnatrices CLIC et de l'agent d'accueil spécialisé PH sont inchangés. La ligne partenaires est accessible, tous les jours, de 10h à 12h et de 14h à 16h.



Service Accueil Information et Coordination Maison Départementale de l'Autonomie Direction générale adjointe de la Solidarité

Conseil départemental du Tarn

Tél: 05 63 36 21 30

Site : Maison Départementale de l'Autonomie

Guichet unique MDA: 05 81 27 70 07



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2024 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni le 11 avril 2024, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Compte rendu de décisions

Décision n° 2023-025 du 19 décembre 2023 : Maîtrise d'œuvre centre de loisirs «La Ruche».

Suite à la finalisation de la phase « Avant-Projet Consultation Entreprise », il convient de fixer la rémunération définitive de la Maîtrise d'Œuvre et de modifier le montant par avenant, comme suit : Montant avenant n°1 : 10 381,87€ HT soit un montant total du marché de 45 381,87€ HT

• Décide d'accepter cette modification et de signer l'avenant n° 1 correspondant.

Décision n° 2024-001 du 26 janvier 2024 : Attribution maîtrise d'œuvre traversée de St-Alby

Vu la délibération n° 2020-050 autorisant M. le Maire à lancer une étude relative à l'aménagement de la traversée de Saint-Alby commune d'Aiguefonde - Décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour des travaux de démolition d'ilots de maisons pour l'aménagement de la traversée de Saint-Alby :

- Désigné comme le mandataire commun et interlocuteur du Maitre d'Ouvrage : SARL M2eC 2, route de Garrevagues 81540 SOREZE
- Co-traitant : SARL 2G COORDINATION, ZI de Brenas 81440 LAUTREC

Offre retenue pour un montant global de 25 500€ HT

Décision n° 2024-002 du 12 février 2024 : Acquisition de bien par voie de préemption

Vu la proposition de vente Mme Andrée SABATIÉ pour le bien situé 1 rue du Sol à Aiguefonde, cadastré section C n°195 au prix de 35 000 € d'une superficie totale de 307 m²,

- Décide d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré section C n°195 situé 1 rue du Sol à Aiguefonde 81200, d'une superficie totale de 190 m², appartenant à Mme Andrée SABATIÉ, au prix de 35 000 € HT,

Décision n° 2024-003 du 28 février 2024 : Marché de travaux de désamiantage et d'isolation thermique par l'extérieur centre de loisirs «la Ruche».

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de désamiantage et d'isolation thermique par l'extérieur, dans le cadre du marché de travaux : décide d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

DESIGNATION	RETENUE	ADRESSE	MONTANT	MONTANT TTC
Désamiantage	DENEZECH TP	15 chemin Albert Einstein - ALBI	8 066,29 €	9 679,55 €
bolation thermique par l'extériour	GASTON Frères	10 rue do bâtiment - Massaner	24 001,00 €	39.801,17 €

Décision n° 2024-004 du 28 février 2024 : Marché de travaux de réfection rue de Combelandes

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie « rue de Combelandes » à La Roubinarié : décide de conclure avec la Société TPMN, 24 rue de l'Artisanat 81200 AUSSILLON, un marché relatif à des travaux de voirie pour un montant de 56 062,50 € HT. De passer tous les actes relatifs à ce marché.

Décision n° 2024-005 du 22 mars 2024 : Avenant 1 au marché de travaux de désamiantage

Considérant que les travaux de désamiantage et d'isolation thermique par l'extérieur dans le cadre du marché de travaux d'extension et de réaménagement de l'accueil de loisirs « La Ruche » nécessitent des travaux complémentaires de Serrurerie/Ferronnerie.,

- Décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise suivante :

DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT	TTC
8 emurerso/Ferronnene	L'atelier de l'onge « ferronnerre	Grangevielle - SOREZE 81	2.590,00 €	3 108,00 €

Décision n° 2024-006 du 22 mars 2024 : Avenant 1 au marché de travaux d'extension et de réaménagement de l'accueil de loisirs «La Ruche».

Considérant que les travaux d'extension et de réaménagement de l'accueil de loisirs « La Ruche » nécessitent l'adaptation de certaines prestations à la demande du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Sachant que les montants résultant de ces modifications de travaux entraînent une variation de l'enveloppe des travaux qui passe de $566\ 289,67 \in HT$ à $582\ 049,04 \in HT$, soit une plus-value de $15\ 759,37 \in HT$: décide d'accepter cette modification, d'approuver les montants des marchés et de signer les avenants correspondants.

Décision n° 2024-007 du 26 mars 2024 : Avenant 2 marché maîtrise d'œuvre

Suite à des modifications entraînant une augmentation du montant des travaux, il convient de mettre à jour la rémunération de la Maîtrise d'Œuvre et de modifier le montant par avenant, comme suit :

Montant avenant n° 2 : 2 424,00€ HT - Montant total du marché avec avenant n°2 : 47 805,87€ HT : décide d'accepter cette modification et de signer l'avenant n° 2 correspondant.

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

Approbation du CG° et du CA 2023 - Affectation du résultat au budget primitif 2024

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2023 est voté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal.

• Compte Administratif (approuvé à la majorité) :

Le compte administratif présente les résultats suivants (identique au compte de Gestion) :

	POUR MENDORNE MENDUTAT CA 2022	MESULTAT DE Possesse 2003	REALISER 2022	MEALINE DEN REALINER	FRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE BESAUTAT
OWNER	-100 Y00 Kill III	2012 5 2 5 3 E	B 445 447 92 6	-00.071.10-6	T3/1 465.56 (I
PERMIT	348 366.20 ¢	208 424,99 8	Spirital participant		m€1-790.20 €

Affectation de résultat :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	643.790.79 €
Affectation obligatore: A la convertete d'auxiliantement et/ou autenter le vironnet prère au BP (c/1960). Soble disponible affecté comme suit :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 3068)	300 000,00 €
Affectation à l'excédent repond de fonctionnement (ligne 902) Total affecté ne el 1968 :	343 790,79 € 300 000,00 €

Budget Primitif 2024 (approuvé à la majorité absolue par 17 voix pour et 4 abstentions) :

Le budget primitif 2024 est voté en équilibre en section de fonctionnement à 2 096 894.79 €, et en sur équilibre en section d'investissement, après reprise des résultats n-1 :

• Dépenses : 2 028 772.04 € • Recettes : 2 030 959.41 €

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 :

FONCTIONNNEMENT		20	2024	
	FONCTIONNNEMENT	BP	CA	BP
Chap	Dépenses	2 039 355.20 €	1 601 025.54 €	2 096 894.79 €
011	Charges générales	460 000,00 €	431 378.82 €	460 000,00 €
012	Charg. du personnel-assurances	890 000,00 €	885 802.96 €	998 383,00 €
014	Atténuation de produits	500,00 €	292,00 €	500,00 €
65	Autres charges	289 840.00 €	231 082.51 €	267 027,00 €
66	Charges financières	6 800,00 €	6 614.29 €	6 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	120,00 €	500,00 €
68	Dotation aux provisions	0.00 €	0,00 €	6 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sect*	25 000,00 €	45 854.96 €	10 200,00 €
023	Virement à la sect° invest.	366 715,20 €		347 484.79
Chap	Recettes	2 039 355.20 €	1 896 450.13 €	2 096 894.79 €
013	Atténuation de charges	62 030.00 €	76 095.67 €	56 030,00 €
042	Opération d'ordre entre sect*	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €
70	Produits	51 730,00 €	69 588.18 €	74 420,00 €
73	Impôts et taxes	200 074,00 €	172 241.72 €	150 074,00 €
731	Fiscalité locale	885 145,00 €	952 181.62 €	940 145,00 €
74	Dotat* et participations	466 500,00 €	570 513.91 €	491 925.00 €
75	Autres produits	25 500,00 €	33 649.87 €	40 500,00 €
76-77	Produits exceptionnels	10,00 €	640,98 €	10,00 €
002	Excédent reporté	348366.20	1	343 790.79 €

CA: Le Compte Administratif est une photographie réelle des actes budgétaires N-1. BP: Le Budget Primitif 2024 voté.



assurances sont en augmentation, compte tenu de la hausse des assurances et de deux recrutements.

Le chapitre «charges générales» (qui comprend notamment les dépenses d'énergie) reste malgré l'inflation, stable grâce à une gestion très «près» des dépenses et un gros travail sur les économies d'énergie par l'isolation de bâtiments communaux.

Les dépenses du personnel et



Après de forte baisse, les estimations sont stables depuis 2 ans. les recettes fiscales en évolution positive par l'augmentation des bases décidée par l'Etat, tandis que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2010.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D'un volume général de 2 028 772.04 €, la section d'investissement, comprend entres autres les opérations suivantes :

DÉPENSES	EUROS
16-Emprunts et dettes assimilées	30 087.00€
20-Immobilisations incorporelles (frais d'étude, réseaux)	4 000.00 €
21-Immobilisations corporelles (terrains, constructions)	239 400.00 €
23-Immobilisations en cours	
- Bâtiments : (solde centre de loisirs, église)	570 900.00€
- Voies et réseaux : (traversée de St-Alby, trottoirs, réfection stade, rues)	648 266.00 €
27638.Autre Ets public (EPF du Tarn)	21 600.00 €
L'ensemble des dépenses d'investissement est financé de la manière suivante :	
Excédent reporté	
Virement de la section fonctionnement	
Taxe d'aménagement et FCTVA	80 000.00€
Subventions	645 000.00€

Produit des impositions directes

Pour mémoire :

Depuis 2020 le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition à l'identique de 2023 :

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2010. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition à l'identique de 2023 :

Bases prévisionnelles notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe fencière bâti (TFB)	50.85 %	1 265 657 €
Taxe Foncière non bêti (TFNB)	102.96 %	42 831 6
Taxe d'habitation	8.68 %	12 491 €
Paragraphic designation of the second section of the section of the second section of the section	otal preduit attendu	1 320 979 €
Contribution commune dans le cadre de la réforme d d'habitation et en application du coefficient correcter	A - 100 A - 100 A	- 355 9346 €
	Solde	965 045 E

Les dotations de l'Etat : pour 2024, elles seront de 446 485 € soit une hausse par rapport à 2023 de 3.88%.

Récapitulatif de la dette 2020 à 2028

• L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette. La commune est en phase de désendettement, ce qui nous permet de pourvoir à certains investissements importants, comme les travaux de la traversée de Saint-Alby.

EXERCICE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL
2020	100 400,14 €	11 794,11 €	88 606,03 €
2021	77 637,16 €	9 453,53 €	68 183,63 €
2022	55 694,72 €	7 803,94 €	47 890,78 €
2023	55 694,72 €	6 614,29 €	49 080,43 €
2024	55 515,50 €	5 370,82 €	50 144,68 €
2025	47 001,38 €	4 071,08 €	42 930,30€
2026	34 095,48 €	2 712,54 €	31 382,94 €
2027	34 095,48 €	1 292,52 €	32 802,96 €
2028	8 523,87 €	93,76 €	8 430,11 €



- La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent de la section de fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée en faisant la différence entre les produits réels (sauf produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (sauf valeur comptable des immobilisation cédées de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital
- La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Conclusion: Au vu des résultats satisfaisants dégagés sur 2024 et la poursuite du désendettement, le niveau de l'épargne brute permet de poursuivre une politique ambitieuse en termes d'investissements. Ce budget a cependant été construit dans l'esprit d'une maîtrise des charges et dans une recherche continue de concours financiers.

Attribution des subventions aux associations année 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

Décide l'attribution pour l'exercice 2024 des subventions à aux associations (pour un montant total de 155 027 €) conformément à la liste annexée, Dit que les subventions aux associations sont votées à l'unanimité, à l'exception des associations dont vous trouverez ci-dessous la répartition des votes :

- « MJC »: 18 voix POUR, 3 n'ont pas pris part au vote
- « L'OMAAJ » section fête (Office Municipal d'Animation Associative et de la Jeunesse) : 19 voix POUR, 2 n'ont pas pris part au vote

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune, compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

VO	ΓÉES 2024	VOTÉES 2024
ADACEM	.100,00€	MAZAMET PLONGEE100,00 €
SERENITARN Sce Aides à Domicile (ADAR)1		MJC AIGUEFONDE
ADDAH		(dont pérénnisation poste Bercail)
AMICALE BOULISTE	-	MJC Centre de Loisirs
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		MOTO CLUB MAZAMETAIN50,00 €
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE		INITIATIVE MONTAGNE NOIRE (Marchés producteurs)150,00 €
AMMAC (Asso. des marins et marins anciens combattants)		0.M.A.A.J3 000,00 €
ASSO BIBLIOTHEQUE PAYRIN		0.M.A.A.J. Section fête
ASS. CAVALIERS DU MILIAS		RCAM XIII50,00 €
ASS. COURIR ENSEMBLE	.350,00€	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS150,00 €
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE		LES AMIS DE LA GENDARMERIE100,00 €
ASS. ESPOIRS EQUESTRES	80,00€	SPORTING CLUB MAZAMETAIN250,00 €
ASS. FOPAC	.100,00€	STE DE CHASSE D'AIGUEFONDE400,00 €
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	70,00€	STE DE PETANQUE ST ALBY120,00 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS		UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES (épicerie sociale)450,00 €
ASS. LE LAURIER ROSE (purpan)	.100,00€	UNION SPORTIVE AIGUEFONDE5 000,00 €
ASS. ENTRAIDE TARNAISE	.100,00€	UVM180,00 €
ASS. PASS AGES (Résidence Foch)	.300,00€	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB180,00 €
AAPPMA Mazamet-Aussillon	.180,00€	VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE150,00 €
ASS. J'M LIRE	80,00€	FESTONATARN80,00 €
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	.130,00€	Association Sportive l'Etrier de Fronze100,00 €
ASS. REPAS A DOMICILE	.100,00€	Association MA-ILLON de l'Amitié USLD/Résidence du Midi50,00 €
ASS. RESTOS DU COEUR	.800,00€	Divers (MONTANT NON ENCORE ATTRIBUE)8 459,35 €
ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	.150,00€	35 000,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	.200,00€	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
ASS.LOS PITCHOUNETS	.160,00€	Chantier Jeunes MJC Séjour Eté 2024500,00 €
BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	.150,00€	Pétanque St Alby500,00 €
CASH (Centre d'accueil et soutien des malades et handicapés)	80,00€	Amicale bouliste500,00 €
CONVIVAGE TARN	.520,65€	Crèche Bambins Autan 10 ans300,00 €
CLUB ALPIN FRANCAIS	.120,00€	Thoré Football Club 81 Beach 2024 1 500,00 €
CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	.120,00€	Association valorisation du délainage Tarn Sud400,00 €
CLUB DE TIR MONTAGNE NOIRE PAYRIN AUGMONTEL	.100,00€	SOUS TOTAL 138 700,00 €
CLUB DE L'AMITIE ST ALBY	.150,00€	AUTRES SUBVENTIONS
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON		AIDE AUX JEUNES
FNACA- COMITÉ MAZAMET AUSSILLON		POUR LES FORMATIONS BAFA (brevet aptitude)322,00 €
CROIX ROUGE MAZAMET		MJC (ALAE) y compris acompte déjà alloué30 000,00 €
ECURIE MONTAGNE NOIRE		CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN
CLCV		y compris acompte déjà alloué34 600,00 €
FOYER DE CALMON1		SERENITARN ADAR - REP800,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL		LES EMJICÉS
JUDO CLUB AUSSILLONAIS	-	(ancien FRMJC) poste coordinateur+frais50 605,00 €
JUDO CLUB MAZAMET		
LES SAISONS DE LA VALLEE	-	SOUS-TOTAL 2
L'HAUTPOULOISE	.250,00€	TOTAL GENERAL (1+2)155 027,00 €

Attribution d'aides à la destruction nid de frelons asiatiques Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer deux subventions à M. et Mme LE SCORNET (40 €) et M. et Mme FARRIÉ (40 €)

Approuvé à l'unanimité

Sinistre boulodrome de Saint-Alby

Monsieur le Maire donne le compte rendu des divers entretiens qu'il a eu suite au sinistre survenu au niveau de la Maison des Boulistes située 1 impasse du Boulodrome, St Alby, à Aiguefonde. Considérant que ce sinistre a été déclaré à notre Compagnie qui garantit le patrimoine de la Ville, Compagnie SMACL représentée, par son Directeur Général M. Patrick BLANCHARD,

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire, Vincent GAREL, qui à cet effet et dans le cadre des indemnités dues par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la commune, pourra gérer le sinistre, désigner l'expert de son choix, assister aux opérations d'expertise, accepter et percevoir toutes indemnités, signer toutes délégations, et donner décharge, et faire exécuter les travaux qui en découlent.

Approuvé à l'unanimité

Contrat territorial Occitanie 2022-2028 - Approbation du Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de la commune d'Aiguefonde

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021 approuvant les orientations et principes pour la nouvelle génération de politique

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 19 octobre 2022 adaptant les dispositifs d'intervention régionaux en lien avec les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 13 février 2023 portant approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Considérant que les contrats Bourgs-Centres ont vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Considérant que la commune d'Aiguefonde souhaite s'engager dans cette démarche en partenariat avec la Communauté d'agglomération, Il est proposé au Conseil d'approuver le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de la commune d'Aiguefonde, d'autoriser le Maire à signer le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 et tout document afférent.

Approuvé à l'unanimité

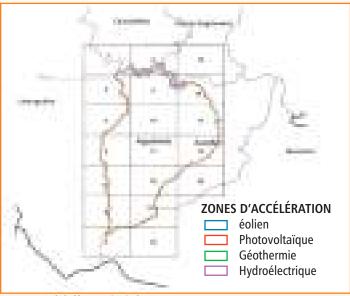
Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables Vu la délibération n°2023-047 du 12 décembre 2023 relative à Concertation relative à la définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) de la Commune d'Aiguefonde.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que :

Les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

OUÏ l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'identifier les zones d'accélérations d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables comme suit :



Approuvé à l'unanimité

Projet d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Aiguefonde

M. le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de guelque nature que ce soit, de la réalisation du projet solaire photovoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet solaire photovoltaïque. Par conséquent, M. le Maire invite les conseillers municipaux qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet solaire. Mr Nicolas LEROUX guitte la salle.

Le nombre de votants est désormais de : 20 Le quorum est atteint. Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément de centrale photovoltaïque en lien avec son ter-

ritoire. Considérant la volonté de la commune de développer les

énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la société WATTEOS envisage d'implanter sur le territoire de la Commune une centrale photovoltaïque et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Considérant que le projet est réparti comme suivant :

Couverture photovoltaïque du boulodrome extérieur et de la toiture de son bâtiment existant. Ceci représente une puissance totale de 360 kWc.

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société WATTEOS nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, l'autorisation de réaliser toute Etude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation de cette centrale, ainsi qu'une reconnaissance de l'exclusivité accordée à WATTEOS pour le développement de tout projet solaire sur le territoire de la commune ;

Approuvé à l'unanimité

Forêt Communale d'Aiguefonde – Application du régime forestier. Régularisation.

Délibération qui annule et remplace la n° 2023-024

L'aménagement d'une forêt ou sa révision est l'occasion privilégiée de faire le point sur les questions foncières afin de recenser les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et de terrains à boiser selon l'article L211-1 du Code Forestier.

- Or après consultation du cadastre, il s'avère que la parcelle C 958 relevant actuellement du régime forestier et prise en compte dans le précédent aménagement, n'entre pas dans cette catégorie de terrains recensables, dans la mesure où cette parcelle se compose de biens non délimités (17 lots appartenant à 14 propriétaires différents).
 - Dans un souci de clarté indispensable pour la gestion de la forêt la Commune d'Aiguefonde demande la distraction du régime forestier de la parcelle C 958 pour une surface totale de 9,0215 ha.
- D'autre part il ressort de l'analyse des matrices cadastrales que la parcelle C 719 d'une contenance de 1,8725 ha, est propriété de la commune et est susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière. L'article L214-3 du Code Forestier et la certification PEFC imposent également que toutes les propriétés forestières d'un propriétaire adhérent relèvent du régime forestier.

La Commune d'Aiguefonde demande la soumission au régime forestier de la parcelle C 719 pour une surface totale de 1,8725 ha. La contenance de la forêt communale d'Aiguefonde est alors de 80,0593 ha.

Approuvé à l'unanimité

Renouvellement certification de la gestion forestière durable des forêts : PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin de valoriser les bois de la commune lors des ventes, accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler son adhésion, pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Aiguefonde possède en Occitanie et de s'engager à donner le détail des surfaces forestière de la commune.

Total de surface à déclarer : 80,0593 ha sous aménagement

Approuvé à l'unanimité

2024-012. Cession de terrain rue des Anémones par M. Richard ARJONA

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise de la route des Anémones à Fontalba 81200 Aiguefonde, par une cession à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain située en section A n° 3495, d'une superficie de 271m2, appartenant à Monsieur Richard ARJONA.

Approuvé à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité aux services technique et aux écoles, il convient de recruter des agents contractuels, dont détail ci-dessous :

Nombre	Grade emploi	Durée hebdo.	Période
1	Adjoint technique	10/35°	08/07/2024 au 31/12/2024
1	Adjoint technique	10,08/35 ^e	22/07/2024 au 05/01/2025
1	Adjoint technique	10/35 ^e	05/08/2024 au 05/01/2025
1	Adjoint technique	5,63/35°	22/07/2024 au 05/01/2025
1	Adjoint technique	35/35°	01/07/2024 au 31/12/2024

Approuvé à l'unanimité

Création d'emplois saisonniers – été 2024

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun.

Approuvé à l'unanimité

2024-015. Annulation délibération n°2023-058

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation de la délibération n° 2023-058 ayant pour objet la suppression et la création d'un emploi de chef de police municipale, suite à un changement de grade. En effet, l'agent ayant fait part à la collectivité de son souhait de quitter la commune dès que possible, l'avancement de grade n'a pu être effectué.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION:

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle gu'elles ont été écrites.

1° - Dossiers en attente (Vivien LACROUX)

• Monsieur le maire, depuis maintenant 16 ans, vous êtes le premier magistrat de la commune. Vous avez pleinement la connaissance des dossiers. Pouvez-vous nous expliquer comment on peut laisser traîner des dossiers d'administrés pendant plusieurs mois, voire plusieurs années ? Dernier exemple en date : le dossier de M et Mme MALRIC et M. et Mme TAILLEFER concernant le nettoyage du terrain bordant leurs propriétés ?

Quand est-ce que la mairie va réellement prendre en main cette affaire sachant qu'avec les fortes chaleurs, si un incendie se déclare, les risques encourus pour le voisinage sont importants?

M. GAREL: Comme indiqué en séance du 11/10/2023, les recherches pour trouver les propriétaires ont été compliquées. Mais en persévérant, ils ont été identifiés et contactés. Courrier fait à MMS Malric et Taillefer le 24-10-23 pour les informer (devis en cours). L'entreprise est intervenue courant décembre pour sécuriser les abords du terrain. Les travaux de débroussaillage... sont commandés à l'ent. ORT Paysage et prévus fin avril/début mai.

M. le Maire rajoute que pour un dossier évoqué en octobre et résolu en avril, le délai est tout à fait normal. Quant au récépissé de juillet, du centre des impôts, dont M. LACROUX nous reparle, je répète (document à l'appui) qu'il n'y avait aucune indication sur le nom ou les coordonnées des propriétaires de la parcelle et que ce sont les investigations de notre policière municipale, que je remercie, qui nous a permis de retrouver les propriétaires.

2° - Commission «Vie associative sociale et sports» (Guillaume GARCIA)

- Lors de la dernière réunion de cette commission, il a été évoqué l'arrêt de la participation de notre commune au feu d'artifice intercommunal aux Montagnès (Mazamet), considérant que par rapport à la dépense effectuée (3 000 €), il n'y avait pas de retombées suffisantes. Une partie de la somme dépensée soit 1 500 € serait utilisée dans un partenariat avec la commune de Bout-du-Pont-de-l'Arn pour l'organisation d'un tournoi de Beach Soccer à Bout-du-Pont-de-l'Arn. Pensez-vous qu'en 2025, nous pourrons à nouveau nous rapprocher de l'organisation du feu d'artifice intercommunal en proposant nos solutions ou bien pensez-vous que la décision de cette année est définitive ?
- M. GAREL: précise que cette décision n'est en rien définitive, le choix de ne pas participer au feu d'artifice cette année vient du fait que les associations (buvette, restauration....) participantes devaient « tourner » entre commune, mais les choses ne sont pas toujours aussi claires dans l'organisation. Il a aussi été évoqué la possibilité de changer de site tous les deux ans, Aiguefonde n'ayant pas de site à proposer, cela pourrait se faire sur les communes voisines. A voir l'an prochain, comment cela se passe.

3° - Policière municipale (Vivien LACROUX)

- Du fait de son changement de catégorie, notre policière municipale pourrait prochainement quitter notre commune.
 Va-t-elle partir? Ce ne serait pas la première fois qu'un agent, en changeant de grade ou d'échelon, quitte la commune.
 Sommes-nous un tremplin pour la carrière des agents?
- M. GAREL: Rien à voir, puisque qu'elle n'a pas été nommée (elle nous a informé fin décembre, 15 jours après le conseil, qu'elle souhaitait partir), elle préfère travailler avec une équipe...que seule.

Sachant qu'elle souhaitait partir et après concertation avec la commune de Payrin-Augmontel, il a été décidé de ne pas la nommer sur son nouveau grade, pour lequel elle aurait été absente un an, pour stage, pour ensuite nous quitter. Les deux collectivités lui ont donc fait une proposition, celle de faire sa formation et de s'engager à rester au moins 2 ans après sa formation, ce qu'elle a refusé. Un recrutement de gardien brigadier pourrait être envisagé début 2025 en remplacement de la policière municipale en poste.

4° - Lavoir de ROUSSOULP (Yves COUZINIE)

- Les habitants de Roussoulp, excédés, nous ont chargés de relayer leur demande pour que le lavoir, qui est également tagué, ne soit plus une poubelle, comme c'est le cas depuis plusieurs mois.
- M. GAREL: Les agents y passent régulièrement et font le nécessaire au fur et à mesure. Pour vérifier, un agent s'y est rendu hier (photos) et n'a constaté aucun tag en façade, juste 2 palettes prévues initialement pour installer des fleurs et en aucun cas des détritus si ce n'est quelques mégots et 4 ou 5 cannettes compressées (les agents ne peuvent pas être partout et au moment). Il sera installé un cendrier et les palettes seront retirées.

5° - Ecobuage sur la commune (Guillaume GARCIA)

- Notre policière municipale est intervenue chez certains de nos concitoyens pour faire respecter l'interdiction d'écobuer. Il serait bon que cette règle soit appliquée à tout le monde. Il est regrettable que certaines autres personnes, proches de la majorité municipale, puissent continuer à allumer des feux sans être inquiétées.
- M. GAREL: Ces propos sont diffamatoires et scandaleux, comment pouvez-vous penser que je donne des directives à la policière municipale pour favoriser tel ou tel administré. Pour info, je vous rappelle que l'obligation de probité signifie que tout agent public, sans distinction, doit exercer ses fonctions avec intégrité, honnêteté et désintéressement et ne doit pas poursuivre un intérêt personnel. Plutôt que d'écouter les raisonnements du «café du commerce», il serait plus judicieux de demander à la personne qui constate un feu ou autre, de le signaler directement en mairie et même si je connais le contrevenant, la policière interviendra, je peux vous l'assurer. La commune n'exerce aucun passe-droit ni pour ça, ni pour autre chose et je dis à ceux qui répandent ces propos diffamatoires que je me tiens à leur disposition quand ils veulent.

Je rappelle également, qu'il est interdit à tous de brûler des déchets quels qu'ils soient.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Expression

AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Aiguefonde Ensemble!

C'est sous ce nom que la majorité municipale a remporté les élections de 2020 et ce sont l'état d'esprit et les valeurs qui nous animent au quotidien dans la gestion de la commune.

Les élus sont à vos côtés, à votre écoute, parce qu'ils vivent avec vous, qu'ils connaissent le monde associatif communal, qu'ils connaissent le monde économique.

Les élus sont là pour vous aider avec efficacité parce qu'ils connaissent les dossiers, les règles, les institutions publiques, ils ne vous tiennent pas des discours démagogiques, mais recherche l'efficacité!

Aiguefonde Ensemble, c'est travailler à l'amélioration du cadre de vie, proposer des actions, des animations pour tous, qui permettent la rencontre, l'échange.... Qui permettent de faire ensemble, ici à Aiguefonde.

AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Voici l'arrivée des beaux jours et nous tenons à vous rappeler que Vivons Aiguefonde est à vos côtés !

Les mois passent et nous participons activement à la vie de notre commune : conseils municipaux, manifestations locales sur Aiguefonde et Mazamet, visites aux Aiguefondais et aux associations...

Vous pouvez compter sur nous pour relayer votre parole auprès de la majorité. Sachez que vous avez notre soutien et que vous avez, au sein de l'opposition municipale, des personnes qui sont là pour vous écouter et faire avancer les choses.

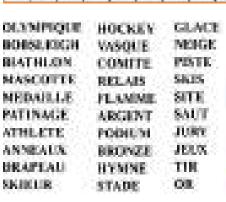
Notre but est toujours le bien vivre sur la commune pour toutes les générations confondues et tous les hameaux et villages sans faire de différence.

Pour nous contacter:

Vivien Lacroux, 6, impasse des champs, lacalm 81200 Aiguefonde; mail: contact@vivons-aiguefonde.com. Suivez-nous sur notre page Facebook « Vivons Aiguefonde ».

MOTS À BIFFER







JEUX!

5				3				8
		3	4		8	1		
	7						2	
	4		5		7		9	
7				1				5
	1		6		3		4	
	5					-1-	3	
		7	3		5	2		
3				6				7



	100		200	7.1		100	и.
1 1			3		10		
+12		31	*	*	\mathbf{F}		
4 4	30	3	4			1	т
91.30	30		+.			*	
317		*	*	н		*	
10.00		3				16	
1 4	(3)	30	10	10	Ŧ.		1
1 3	100	10	ж.		и.		30

Prochains Rendez-vous!

DU 7 AU 9 JUIN FÊTE D'AIGUEFONDE

Organisée par le Comité des fêtes

SAMEDI 22 JUIN À PARTIR DE 19H

AIGUEFONDE FÊTE L'ÉTÉ

Au pré de la Garrigue - Fontalba

JEUDI 13 JUIN Au boulodrome de St Alby CONCOURS DE LYONNAISE LOISIRS VÉTÉRANS EN OUADRETTE

Organisé par l'Amicale Bouliste de St Alby

VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 JUIN *Au Pré de la Garrigue*

FETE DU ZMAM ECOLE DU CIRQUE SPECTACLES / ANIMATIONS / CONCERTS

VENDREDI 28 JUIN FETE DES ÉCOLES

DIMANCHE 30 JUIN A partir de 18h30
UN PIANO À LA GROTTE
APERO-CONCERT À LA GROTTE DE LACALM

SAMEDI 6 JUILLET CONCOURS DE LYONNAISE

CHALLENGE RAYMOND HORTALA

Organisé par l'amicale bouliste de St Alby

SAMEDI 27 JUILLET FETE D'EN SERVOLE

MUSIQUE ARGENTINE ET BAL TRAD AVEC LE DUO VENTASTIC



MERCREDI 28 AOUT Au Pré de la Garrigue

CINE PLEIN AIR «SUPER MARIO BROS»

DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBREAu Pré de la Garrique

VIDE GRENIER

DE LA STÉ DE CHASSE D'AIGUEFONDE

Réservation au 06.28.09.71.08

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE
JOURNEE DU PATRIMOINE
DU 10 AU 13 OCTOBRE
LES PETITS BONHEURS D'AUTOMNE



Lors de cette soirée vous pourrez venir pique-niquer en musique au Pré de la Garrigue, ou acheter sur place de quoi manger et boire auprès des associations : Courir Ensemble Aiguefonde et Vallée du Thoré Handball Club.

A la tombée de la nuit, un feu de la St Jean clôturera la 1ère partie de la soirée

avant de laisser DJ Nightfloor animer la suite.

Cette soirée entre dans le cadre du partenariat que la commune a développé avec l'association Thoré Football Club qui depuis quelques années organise à Bout du Pont de l'Arn (Arcachon), des tournois de Beach soccer ainsi que des ateliers dédiés aux enfants liés à la sécurité (routière, alimentaire...) et à la protection de l'environnement.

Grace à ce partenariat, l'évènement prend de l'ampleur : il se déroule désormais sur 10 jours, du samedi 22 juin au dimanche 30 juin.

Le samedi 22 juin aura lieu un tournoi de handball sur sable à Bout du Pont de l'Arn puis la remise des récompenses de ce tournoi et la soirée se dérouleront au Pré de la Garrigue.

Le dimanche 23 juin se poursuit avec un tournoi de volley (Arcachon).

Le mercredi 26 juin, les enfants de la MJC d'Aiguefonde se rendront à Arcachon, le jeudi 27 ce sera au tour des élèves de l'école de St-Alby de participer aux ateliers et de profiter des jeux sur sable.

Du jeudi 27 au dimanche 30 les tournois de foot sur sable et les soirées dédiées auront lieu à Arcachon également.

N'hésitez donc pas à participer à cet évènement intercommunal en venant fêter le début de l'été au Pré de la Garigue puis en allant à Bout du Pont de l'Arn pour assister aux tournois sur sable en passant des soirées dans la convivialité.





AIGUEFONDE

EN FETE

-8 & 9 JUIN 2024

VENDREDI 7 JUIN



Verre de l'amitié aux habitants de la commune 18h30 - Apéritif - Bar à bière - Tapas

Animé par Adrien BELZEBUT 22h - DJ GALIBE aux platines



SAMEDI 8 JUIN



5H - Bodéga Gauloise de DJ JD - Lavoir Aiguefonde 18h30 - Apéritif - Bar à bière - Tapas SURPISE DU COMITE A NE PAS LOUPER 22h30 - Concert des TONTONS GIVRES

DIMANCHE 9 JUIN



13H30 - Concours de pétanque 100% gagnant en doublette

10 € /équipe - Parking du cimetière Aiguefonde

18h00 - Remise des récompenses

18h30 - Apéritif - Banda LOUS MASELIERS

19h00 - Repas aligot/saucisse 15 € / adultes



10 € / enfant (-10 ans. Réservation au 06.32.77.58.93

à partir

du 02/05 (heures de repas)

Fête foraine Place de l'église Festivités - Boulodrome Aiguefonde

